



Gestion du territoire

Plan de signalisation
Stationnement de l'Hôtel de Ville

LÉGENDE

	Stationnement réservé aux véhicules municipaux
	Stationnement réservé aux véhicules électriques en chargement pour les employés municipaux
	Stationnement réservé aux véhicules électriques en chargement
	Stationnement réservé aux personnes handicapées
	Stationnement public 24 heures
	Stationnement 150 minutes 9h à 17h30 Lundi à Mercredi 9h à 21h Jeudi et Vendredi 9h à 12h Samedi
	Stationnement interdit

Vue de localisation



N°	DATE	DESCRIPTION	PAR
REVISIONS			

DESINÉ PAR :
Patrick Fortier

VÉRIFIÉ PAR :
Justine Fecteau-Fortin urb.

ÉCHELLE :
DATE :
2018-06-01

PROJET :
DESSIN :

